

Ensuite notre Président Pierre-Alain di Stadio a composé les nouveaux Statuts et les a envoyés à toutes les Stés du Giron en les convoquant pour le 26 mars 1982. Chaque Sté doit amener sa version définitive pour chaque Statut modifiable.

## Assemblée extraordinaire du GIRON le 26 mars 1982

1. Appel: Tous présents sauf Villars 3/jeus excusé  
21 membres présents.

2. Lecture PV: assemblée du 26 février

3. Statuts: Le gros point de ces Statuts commence par l'article 1: nb de Stés dans notre GIRON.  
propositions:

Fèchy	15 à 16	Stés	1 giron + 1 autre manifestation
Balleuds	12		1 giron
Bière	15 à 16		1 giron + 1 autre chose
Pizy	12		1 giron
Mouthierod	15 à 16		1 giron
Petroy	12		1 giron
St Cyens	12		1 giron
St Livres	12		1 giron
Molleus	15 à 16		1 giron + 1 autre chose
Villars	12		1 giron
Berolle	14 à 16		2 girons !
Bouzy	15 à 16		1 giron + 1 autre chose

Votation: 12 Stés + 1 giron 6 voix  
14 à 16 6 voix

Le Statut concernant le nombre de Sociétés ne

sera pas modifié, car il n'a pas eu le  $\frac{2}{3}$  des  
voix. DOMMAGE

Les autres modifications (sans importance) sont acceptées  
sans discussions, à part Balleus qui ne veut plus le tir des Vieux!

La Société de jeunesse de Bougy (battue) s'engage à  
rédiger ces nouveaux Statuts et les envoyer aux 11 autres  
sociétés pour qu'elles les signent et les tamponnent. Puis, ces  
Statuts seront envoyés au Préfet pour qu'il les vise.

4. Boissons. La Sté de jeunesse de Bougy joindra aux  
Statuts une petite facture qui représente les  
boissons bues pendant les 3 assemblées.  
Assemblée levée à 22 h 50!

LES STATUTS DU GIRON DES JEUNESSES de l'AUBONNE

ONT DONC ETÉS MIS A JOUR ET MODIFIÉS LE 26 MARS 82

à BOUGY-VILLARS (une fois de plus!)

pour la Sté de jeunesse de  
Bougy, le 21 oct 1983  
le Secrétaire du GIRON  
G. Baudry